



Durée préavis avant état des lieux sortie

Par Lariflette

Au Gabon j'ai mis fin à mon contrat car le salaire ne me permettait pas de bien vivre sur place.

J'ai donc informé la propriétaire de mon intention de laisser le logement et par telephone elle n'a pas fait de difficultés. Sur place est restée une amie avec qui je partageais l'appartement et qui avait fait l'état des lieux en mon absence avec la bailleresse.

Or là le ton change. La bailleresse estime que je lui dois 3 mois de préavis, réclame ma présence lors d'un état des lieux dont la date s'évanouit chaque jour. Il me semble que c'est de l'abus de droit et que j'ai raison d'avoir voulu raccourcir le préavis. D'autant que je soupçonne que lors de l'état des lieux elle réclamera d'autres sous. J'ai donc proposé à ma colocataire mais je suis seul à avoir signé le bail, qu'au cas où la bailleresse ne venait pas demain au terme du préavis d'un mois, ma colocataire filme l'appartement, sa sortie, la fermeture de la porte et la remise des clefs au gardien. Je ne peux faire autrement, la bailleresse estime que tout mois commencé est dû et vraiment on est trop avancé pour que j'entame le mois de novembre.

Par yapasdequoi

Bonjour ? Merci ?

Au Gabon, c'est la loi du Gabon qui s'applique.

Consultez un avocat local.